Demande d'autorisation
d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) [1] TROUX Raphaël representant légal du Chalet SAN SEBASTIEN

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à [2] Village de Noël de la Distillerie 2026 66350 Toulouges

du Vendredi 04 Décembre 2026 à 18 heures 30

au Dimanche 03 janvier 2027 à 00 heures 00

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 08 octobre 2026 à Toulouges.

signature

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté 2026/321

Je soussigné(e) Nicolas BARTHE maire de Toulouges

Vu la demande ci-dessus ;
Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu [3]

Arrête :

M [1] TROUX Raphaël "Chalet San Sébastien"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à [2] Village de Noël de la Distillerie

du 04/12/2026 à 18 heures 30

au 03/01/2027 à 00 heures 00

à l'occasion de [3]

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Toulouges, le 27/10/2026

Pour le Maire empêché,
le 1er Adjoint

Laurent LOPEZ

MAIRIE DE TOULOUGES 66350

MAIRIE DE TOULOUGES POLICE MUNICIPALE

(1) Nom, prénoms, profession, adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

261 060 (feuillet simple) 261 070 (bloc) Berger-Levrault (1011), tél. : 03 83 33 83 83